

« Escota doit réaliser un pont sur la Brague ! »

Guilaine Debras qui présentait au public le programme d'actions prévention des inondations (PAPI 2) porté par la Casa, a assuré que les élus faisaient le forcing pour obtenir cet ouvrage

Un pont autoroutier sur la Brague ? Cette réalisation ne figure pas dans les nouveaux projets du PAPI 2 (programme d'actions de prévention des inondations), porté par la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (Casa) et piloté par le SMIAGE⁽¹⁾, mais il a été au cœur de la réunion publique organisée, dans le cadre de la concertation, pour présenter les actions de ce PAPI, dans les bassins versants de la Brague et du Loup et les vallons côtiers. « A la sortie du vallon du Horts, à Biot, pour l'instant c'est un véritable entonnoir. L'eau qui dévale doit pouvoir s'écouler librement », a martelé Guilaine Debras, vice-présidente de la Casa, déléguée aux risques naturels. Le 3 octobre 2015, le passage de l'A8 sur la Brague a été submergé. La crue s'est heurtée à un barrage. Les buses situées sous le passage ont rapidement été obstruées par les embâcles. « Depuis 2015, nous demandons à Escota de réaliser des travaux pour prendre en compte ce qui s'est passé et de supprimer ces buses au profit d'un pont. Les responsables nous renvoient à l'État, car ils sont concessionnaires, a rappelé Guilaine Debras. Ils disent que c'est à l'État de décider. Et rien ne bouge. Or, cet ouvrage est capital et Escota doit le réaliser ! ».

Puisque l'échangeur de Biot ne se fera pas...

Cette fois, il y a un élément fort que les élus de l'agglomération comptent bien utiliser. « Depuis 2018, il est acté que l'échangeur de Biot ne se fera pas. Nous allons donc peser pour que les financements prévus pour ce projet désormais cadu-



Le PAPI 2 prévoit un ensemble d'études et de travaux à l'aune de la crue de 2015.

(Photo Clément Tiberghien)

que soient consacrés à la création du pont ».

L'élue a lu un courrier daté du 29 mai, adressé en ce sens par Jean Leonetti, président de la Casa, au ministre des transports. On ne désespère pas. L'exemple de la digue finalement réalisée par Escota dans la basse vallée du Var, à Saint-Isidore, est cité.

« Pourquoi le PAPI 2 ne peut-il pas prendre en charge ce pont ? » a interrogé avec justesse quelqu'un dans la salle. « Parce que les PAPI sont très encadrés et contrôlés. On ne peut pas faire n'importe quoi. Là, il s'agit d'une concession délivrée par l'Etat... ». Reste que le PAPI 2, présenté par

un représentant du SMIAGE, dans un exposé nécessaire mais un peu long et technique pour l'assistance, est bien doté. On passe de 11 millions d'euros (PAPI 1) à 24 millions d'euros. Il a fallu adapter le programme initial à l'aune de la crue dévastatrice de 2015. Cette modification a fait l'objet d'un avenant voté à l'unanimité par le dernier conseil communautaire. L'objectif est de protéger les 12 540 habitants impactés par les risques d'inondation. Soit, 7,3 % de la population de la Casa. Cela passe évidemment par des travaux et des ouvrages. « Mais, à cause de la situation dont nous héritons, les choix des aménage-

ments antérieurs, les voiries, etc nous ne pourrions pas faire des ouvrages surdimensionnés et tout protéger » a prévenu le représentant du SMIAGE.

« Rentabilité ? Combien valent nos vies ? »

Dans le public, on en appelle à la création de bassins de rétention en amont et en aval. Cela démarre mal, puisque le PAPI 2 prévoit bien un nouveau bassin route de Grasse, à Antibes, mais plus du tout dans le vallon des Horts, à Antibes. L'assistance est mécontente. Guilaine Debras s'avoue la première déçue : « Pendant 15 ans, on a dit que cet amé-

nagement était nécessaire. On a travaillé quatre ans dessus ! »

Explication ? C'est la représentante de la DDTM qui motive : le projet a dû être adapté à la crue de 2015 et son financement est passé de 1,9 à 3,5 millions d'euros HT. L'État a demandé une analyse de « rentabilité » (sic). Analyse qui a démontré que l'ouvrage aurait « une incidence hydraulique insuffisante » : 10 centimètres d'eau en moins pour une crue de retour 320 ans.

« Combien valent nos vies ! » s'emportent certains. Guilaine Debras rebondit : « C'est pourquoi, la création du pont, en aval, sur l'autoroute est importante... ». Elle pointe aussi un autre « point fort » : l'acquisition du Hameau de la Brague, là où le fleuve côtier fait un coude, et sa démolition... Tout le monde n'est pas d'accord.

Quatre pièges à embâcles

Dans la salle, on s'impatiente : quand vont démarrer les travaux de protection ? Des pièges à embâcles vont être posés. À la sortie du vallon des Horts, dans la Valmasque, en amont de l'A8 et à la sortie des gorges de la Brague. Grâce à un système de dérivation, ces pièges amènent les embâcles charriés dans des zones de stockage spécialement aménagées.

Des aides financières sont également prévues pour épauler les particuliers, les entreprises et les établissements recevant du public (EPR) qui engagent des aménagements.

M.-C.A
mabalain@nicematin.fr

¹ Syndicat mixte pour les inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux.

Ce que disent les associations de défense

Les principales associations environnementales et de défenses du secteur concerné, apportent leur éclairage et donnent leur avis dans le cadre de la concertation.

Anne Lechaczynski pour l'ASLIB

« Nous avons déposé trente-et-une pages de remarques dans le cahier de concertation et demandons a minima des réponses. Nous avons aussi demandé de voir les études qui permettent de dire que la dépense de trois millions d'euros pour le bassin des Horts qui bénéficie à plus de 200 habitants, est économiquement mauvaise et donc abandonnée alors que dans le même temps, la dépense de 13 millions d'euros pour l'achat et la reconstitution des berges du Hameau de la Brague qui bénéficie à 54 habitants est économi-

quement bonne [...] Il n'est plus question de se laisser imposer toujours tout. Nous n'acceptons pas cet avenant fait sans les associations et sans aucune explication ou justification technique. D'après nos calculs sur les documents communiqués 70 % du budget ne va pas aux travaux pour réduire ou supprimer l'aléa inondation : donc nous sommes contre. »

Jean-Philippe Ros pour LIBSEC

« Ce PAPI 2 nous propose toujours de réaliser des nouvelles études (dont une d'un coût de 600 000 euros). Nous sommes dans l'attente d'un vrai Programme de travaux et de protection sous 10 à 15 ans comme celui de Cannes. Le programme d'action proposé n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'inondation catastrophique du 3 octobre 2015, pour mettre à

l'abri et sécuriser la population Biotoise. Elle se sent abandonnée, toujours dans l'attente et malheureusement toujours en danger. Nos propriétés ne sont pas le bassin de rétention de Sophia Antipolis. Nous sommes très déçus et espérons beaucoup de ce nouveau Papi 2. »

Francine Begou-Pierini pour l'ASEB :

« Nous savons très bien que la plaine de la Brague restera inondable mais nous attendons avec impatience les études du PAPI 2 qui devraient préconiser des travaux qui sont d'une importance majeure afin de limiter la hauteur des eaux. Cela fait déjà près de quatre ans, le 3 octobre 2015, que nous avons subi une inondation meurtrière, en plus de celles du 11 octobre 2000, 5 au 6 novembre 2000, le 25 décembre 2000, le 8 et 9 septembre 2005, le

6 novembre 2011. Il s'agit donc d'un phénomène récurrent dont il conviendrait de limiter de manière urgente les effets dévastateurs. Notre association a commandé une étude hydrogéologique concernant le bassin-versant de la Brague par le Bureau d'études ELMA Conseil pour évaluer l'impact de l'imperméabilisation de cette zone sur les inondations et il en ressort qu'entre 1974 et 2009 l'évolution de la bétonisation a été de 685 % sur le bassin-versant de Cuberte et en moyenne de 250 % à Sophia, ce qui a eu pour conséquence directe une augmentation massive du ruissellement qui gonfle les eaux de la Brague. Il est donc urgent d'arrêter la déforestation et l'imperméabilisation excessive des sols par les projets exubérants de plusieurs centaines de milliers de m² qui sont prévus. »